



Compte-rendu de la réunion
 du Conseil de Communauté de Communes
 Messigny-et-Vantoux, le 15 Janvier 2018
 Convocation du 8 Janvier 2018

Présents/Pouvoirs :

M. Jean-François DESSOLIN	Maire	Bligny le Sec	
M. Gabriel BLAISE	Maire	Chanceaux	
M. Daniel PETEUIL	Maire	Champagny	
M. Albert LACOMME	Maire	Curtil-Saint-Seine	
M. Pascal MINARD	Maire	Darois	
M. Bruno MOUSSERON	Conseiller Municipal	Darois	
M. Jean-René ESTIVALET	Maire	Etaules	
M. Gilles DUTHU	Maire	Francheville	
M. Bénigne COLSON	Maire	Frenois	
M. Marc HIERHOLZER	Maire	Lamargelle	
Mme Catherine BURILLE	Maire	Léry	
M. Vincent LEPRÊTRE	Maire	Messigny-et-Vantoux	
Mme Céline PICCIONE	Adjointe	Messigny-et-Vantoux	Absente excusée pouvoir à Vincent Leprêtre
M. Alain DUVERT	Adjoint	Messigny-et-Vantoux	
Mme Nadine VOLLMER	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux	Absente excusée pouvoir à Alain Duvert
M. Julien OLLAGNIER	Adjoint	Messigny-et-Vantoux	Absent excusé pouvoir à Serge Ressay
Mme Marie-Madeleine FEBVRE	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux	
Mme Françoise GAY	Conseillère Municipale	Messigny et Vantoux	
M. Serge RESSY	Conseiller Municipal	Messigny et Vantoux	
M. Jean-Luc COUTURIER	Conseiller Municipal	Messigny et Vantoux	
M. Alain MORISOT	Maire	Panges	Absent excusé
M. BOUCHEROT Nicolas	Maire	Pellerey	
M. Pascal THEIS	Maire	Poiseul-la-Grange	
Mme Éliane LÉPINE	Maire	Poncey-sur-L'ignon	
M Gilbert PERRON	Maire	Prenois	
Mme Françoise LEBRUN	Adjointe	Prenois	Absente excusée
M. Denis MAIRET	Maire	St-Martin-du-Mont	

M. Bertrand TORTOCHAUX	Adjoint	St-Martin-du-Mont	
M. Daniel MALGRAS	Maire	Saint-Seine-l'Abbaye	
M. Fabien CORDIER	Adjoint	Saint-Seine-l'Abbaye	
M. Raymond DUMONT	Maire	Saussy	
M. Jean-Michel STAIGER	Maire	Savigny-le-Sec	
M. Florian GONZALEZ	Adjoint	Savigny-le-Sec	Absent excusé pouvoir à JM Staiger
Mme Martine SICCARDI	Adjointe	Savigny-le-Sec	
M. Claude PRATBERNON	Adjoint	Savigny-le-Sec	Absent excusé
M. Cyrille FAUCONET	Maire	Trouhaut	
Mme Catherine LOUIS	Maire	Val Suzon	
M. Jean-Louis GOUJON	Adjoint	Turcey	
M. Pierre GARNIER	Maire	Vaux Saules	Absent excusé pouvoir à Gilles Duthu
Mme Marie-Claude POSIERE	Maire	Villotte-Saint-Seine	Absente excusée pouvoir à Cyril Fauconet

Madame la Présidente débute la séance et présente ses vœux aux conseillers communautaires.

« Avant de démarrer le conseil communautaire, je souhaite présenter mes vœux à l'assemblée. Des vœux de santé et de bonheur partagé en famille.

Je veux également saluer ce soir l'implication de l'ensemble des élus communautaires et des élus du Bureau rassemblés près de moi et aussi sans oublier l'ensemble des agents de notre collectivité et à vous Chrystelle et Cécilia.

En 2017, notre collectivité a subi comme toutes les collectivités la mise en musique de la loi Notré (*Nouvelle Organisation de la République, votée en août 2015*) avec les transferts de compétences et aussi les réductions drastiques des dotations de l'Etat. Nous avons assumé les efforts budgétaires sans pénaliser les habitants de notre territoire car et il faut le rappeler, les taux d'imposition des ménages n'ont pas augmenté pour l'exercice 2017.

Nous avons aussi mis en place un nouveau régime fiscal avec la FPU (*Fiscalité Professionnelle Unique*). Ce nouveau dispositif a fait l'objet de nombreuses réunions et je peux comprendre que toutes ces mutations, ces réformes successives puissent perturber les élus et entamer leur confiance vis-à-vis de la collectivité.

Les élus locaux sont parfaitement conscients de la nécessité de maîtriser les comptes de chaque collectivité dont ils ont la charge. Et permettez-moi d'affirmer que ces élus sont à ce titre beaucoup plus vertueux que l'Etat lui-même. Et face au mécontentement largement exprimé par les associations nationales d'élus (*AMF, AdCF, ARF, ADF, AMRF*), le gouvernement a décidé cet été de ne pas diminuer les dotations aux collectivités locales en 2018. Nous sommes tous satisfaits de cet engagement et espérons que la promesse sera tenue !

Aujourd'hui nous abordons 2018 et j'ai décidé de placer mes vœux sous le signe de l'avenir...

Je reprendrai une phrase de Lelouch, « le problème n'est pas de voir grand ou petit, mais de voir loin ». Aussi en 2018, j'espère vivement que cette assemblée travaillera dans l'unité et la sérénité. Mesdames et Messieurs, je n'ose vous dire combien les dossiers que nous avons portés ou que nous

mènerons ont tous leur importance et se traduisent par l'amélioration des services rendus à la population, avec ce souci permanent de maîtrise des coûts pour le contribuable.

Les projets, parlons-en ... il en faudra en 2018. Nous inscrirons à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire le projet d'un nouveau bâtiment périscolaire sur notre territoire. Nous étudierons également la mise en place d'un centre Sati 21 (*avec le concours financier et logistique du Conseil Départemental de côte d'or*) au bénéfice d'une population toute génération confondue, en marge des nouvelles technologies de l'information. Un centre Sati est un centre de ressources informatiques qui met à disposition de la population des appareils informatiques et qui peut mettre également un agent à disposition d'un visiteur pour l'aider à naviguer sur les outils informatiques.

Aussi, Nous réunirons en début d'année la commission sociale pour l'étude et la réflexion d'un nouveau service petite-enfance, type micro-crèche. Les services de la CAF rencontrent nos services dans quelques jours pour travailler sur le sujet.

Nous vous associerons à ces réflexions sur des projets structurants pour le territoire et répondant à des attentes des habitants. Cela fera l'objet de réunions en commission pour étudier la faisabilité, l'opportunité des programmes.

Je rappelle que les commissions en place dans notre collectivité (*finances, Economie, sociale, environnement, tourisme,*) sont ouvertes à toutes et tous.

La communauté de communes de communes travaille régulièrement avec le Syndicat de Pays Seine et Tilles en Bourgogne avec à la clef des contractualisations au bénéfice de nos communes membres.

Il s'agit notamment du Contrat Local de santé (CLS). Ce CLS sera signé pour 3 ans entre l'Agence Régionale de santé, Le département et le Pays en Mars 2018. C'est un plan commun d'action en matière de santé et adapté au contexte local. L'objectif est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé sur le territoire. Un portrait socio-sanitaire a été dressé et a permis de donner au territoire un ensemble d'indicateur sur l'état de santé des habitants, l'offre de services de santé et l'accessibilité des services de santé. Des enjeux ont été validés pour notre territoire :

- Lutte contre l'exclusion
- Lutte contre la toxicomanie et accompagnement des jeunes
- lutte contre la désertification médicale En autres ...

Poursuite du programme LEADER dont certaines communes de notre CC ont pu bénéficier des fonds pour assurer la réhabilitation de bâtiment ou le financement de création de structures sportives communales.

L'animation de la charte forestière de territoire avec une animatrice dédiée. (Départ d'Annelieze Benazet fin janvier et recrutement en cours pour le remplacement de cet agent.

Animation des sites Natura 2000-Animatrice Camille Delaplace-(*Poncey-sur-l'IGNON – Francheville - Val-Suzon et Molo*). Bénigne Colson est Président du Comité de pilotage.

Et pour terminer sur les actions du Pays, j'évoquerai la réalisation d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territorial). Ce dossier a fait l'objet de nombreuses réunions avec les élus et le cabinet conseil. Lors du prochain conseil communautaire, on vous présentera un bilan des travaux en cours avec les différents défis à relever pour les quinze prochaines années sur notre territoire proposé. Ces défis concernent l'habitat, l'agriculture, le tissu économique. Il s'agit de faire le choix d'un modèle territorial de développement raisonné, qualitatif et responsable à l'échelle du Pays.

En conclusion, je souhaite vivement que nos travaux puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles avec de la transparence, de l'échange constructif, du respect et la volonté de travailler Ensemble pour le bien commun.

Merci de votre attention.

Madame Catherine LOUIS déclare la séance ouverte à 18h45.

Madame Louis énonce les excusés et les pouvoirs. Le quorum est atteint.

Madame Catherine Burille est désignée secrétaire de séance.

Madame Louis propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017. Le procès-verbal est adopté.

Pour : 33

Contre : 2

Absentions : 1

Point 1 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon

Vu les statuts de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon,

Vu l'article L211-7 du Code de l'environnement

Vu les statuts du Syndicat du Bassin de l'Ouche, du Syndicat Mixte Sequana, du Syndicat Intercommunal Tille Norges et Arnison, du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon, du Syndicat Mixte de l'Ignon de la Tille et de la Venelle,

Vu l'avis favorable de la commission Environnement en date du 5 décembre 2017

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaires d'ajouter à l'article 4 A5 des statuts relatif à la compétence GEMAPI, les compétences hors GEMAPI suivantes :

- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** la modification des statuts proposée.

Point 2 : Désignation des représentants de la CCFSS au Syndicat du Bassin de l'Ouche

Vu les statuts de la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon et notamment l'article 4 relatif à la GEMAPI,

Vu les statuts du Syndicat du Bassin de l'Ouche

Madame la Présidente explique aux délégués communautaires que suite à la prise de compétence Gemapi au 1^{er} janvier 2018, la CCFSS siège en lieu et place des communes dans les syndicats exerçant cette compétence.

Aussi il convient de désigner les représentants de la CCFSS au sein des différents syndicats ; pour le Syndicat du Bassin de l'Ouche il convient de désigner 11 représentants titulaires et 11 représentants suppléants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire désigne les représentants au Syndicat du Bassin de l'Ouche comme suit :

Titulaires	Suppléants
PATEY Renaud	HERISSON Muriel
PORTMANN Pierre	SEPRET Daniel
ESTIVALET Alexandre	COURTOIS Olivier
LETIC Alexandre	DUTHU Gilles
COUTURIER Jean-Luc	LEPRETRE Vincent
MILLIERE Dominique	DEQUESNE Christophe
DERAIN Vincent	PERRON Gilbert
CHEVALIER Laurent	DUTHU Robert
SIMONET Nicolas	VIGNAL Annie
MOURLET Stéphane	BARANGER Claude
DURIN Robert	GENOUD Gilles

Point 3 : Désignation des représentants de la CCFSS au Syndicat Mixte de l'Ignon, de la Tille et de la Venelle

Vu les statuts de la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon et notamment l'article 4 relatif à la GEMAPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Ignon, le Tille et la Venelle

Madame la Présidente explique aux délégués communautaires que suite à la prise de compétence Gemapi au 1^{er} janvier 2018, la CCFSS siège en lieu et place des communes dans les syndicats exerçant cette compétence.

Aussi il convient de désigner les représentants de la CCFSS au sein des différents syndicats ; pour le Syndicat Mixte de l'Ignon, le Tille et la Venelle il convient de désigner 12 représentants titulaires et 12 représentants suppléants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire désigne les représentants au Syndicat Mixte de l'Ignon, le Tille et la Venelle comme suit :

Titulaires	Suppléants
FILLON Sylvain	FLICK Christian
PATEY Renaud	HERISSON Muriel
DEMANGEOT Florent	DUTHU Gilles
DANSERT Frédéric	COLSON Bénigne
HERVE Christophe	BORNIER Gérard
CARRE Daniel	BURILLE Catherine
DE FAULTRIER Marie- Elisabeth	BOUCHEROT Nicolas
GARNIER Cyril	THEIS Pascal
GAMIN Clément	MANIERE Denis
DUTHU Robert	SCHMITH Muriel
DUTHU Dominique	MALGRAS Daniel
CHEVALIER Gilbert	GARNIER Pierre

Point 4 : Désignation des représentants de la CCFSS au Syndicat Intercommunal Tille Norges Arnison

Vu l'article 4 relatif à la GEMAPI,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Tille Norges Arnison,

Madame la Présidente explique aux délégués communautaires que suite à la prise de compétence Gemapi au 1^{er} janvier 2018, la CCFSS siège en lieu et place des communes dans les syndicats exerçant cette compétence.

Aussi il convient de désigner les représentants de la CCFSS au sein des différents syndicats ; pour le Syndicat Intercommunal Tille Norges Arnison, il convient de désigner 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire désigne les représentants au Syndicat Intercommunal Tille Norges Arnison comme suit :

Titulaires	Suppléants
COUTURIER Jean-Luc	GAY Françoise
SIMONET Nicolas	VIGNAL Annie
GREBILLE Pierre	CHIRI Laurent

Point 5 : Désignation des représentants de la CCFSS au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

Vu les statuts de la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon et notamment l'article 4 relatif à la GEMAPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon,

Madame la Présidente explique aux délégués communautaires que suite à la prise de compétence Gemapi au 1^{er} janvier 2018, la CCFSS siège en lieu et place des communes dans les syndicats exerçant cette compétence.

Aussi il convient de désigner les représentants de la CCFSS au sein des différents syndicats ; pour le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon il convient de désigner 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire désigne les représentants au Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Armançon comme suit :

Titulaires	Suppléants
DESSOLIN Jean François	Christophe GAUDILLERE
Stéphane MOURLET	Sébastien PROST BOUCLE
FEVRET Dominique	GOUJON Jean-Louis
Marie-Claude POSIERE	Jean-Louis MATHEY-BONY

Point 6 : Désignation des représentants de la CCFSS au Syndicat Mixte Sequana

Vu les statuts de la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon et notamment l'article 4 relatif à la GEMAPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Sequana,

Madame la Présidente explique aux délégués communautaires que suite à la prise de compétence Gemapi au 1^{er} janvier 2018, la CCFSS siège en lieu et place des communes dans les syndicats exerçant cette compétence.

Aussi il convient de désigner les représentants de la CCFSS au sein des différents syndicats ; pour le Syndicat Mixte Sequana il convient de désigner 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire désigne les représentants au Syndicat Mixte Sequana comme suit :

Titulaires	Suppléants
DESSOLIN Jean-François	GARROT Dominique
SAUVADET Jean-Bernard	PIERROT Vincent
CHAUVOT Oliver	THEIS Pascal

Point 7 : Clôture du Budget Déchets au 31/12/2017

Madame la Présidente explique que suite au passage de la collectivité à la Teom au 1^{er} janvier 2018, il n'est pas nécessaire de conserver le budget annexe « Déchets » qui avait été institué pour le financement du service des ordures ménagères par la Reom.

Madame la Présidente propose que le Conseil acte la suppression de ce budget au terme de l'exercice 2017, que l'actif, le passif et le résultat de ce budget soit repris dans les comptes du budget Général de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- ⇒ **APPROUVE** la suppression du Budget Annexe « Déchets » au terme de l'exercice budgétaire 2017 et son intégration dans le budget Général de la Communauté de Communes ;
- ⇒ **ACCEPTE** que l'actif, le passif et les résultats du Budget Annexe « Déchets » soient repris dans les comptes du budget Général de la Communauté de Communes ;
- ⇒ **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Point 8 : Convention de prestation de Service SPANC COVATI

Vu les statuts de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon et notamment l'article 4 C,

Vu la délibération de la COVATI en date du 9 novembre 2017,

Madame la Présidente propose aux délégués communautaires de recourir au Service Spanc de la Covati pour la réalisation des différents contrôles inhérents à un service SPANC ; cette collaboration se ferait sous forme d'une prestation de service comme l'autorise les statuts de la CCFSS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer la convention et tous documents nécessaires à son exécution.

xxx

Madame la Présidente conclut ce Conseil Communautaire – elle indique les dates des prochaines réunions institutionnelles.

- **Lundi 22 janvier 2018 – 18h00 – Bureau**
- **Mardi 30 janvier 2018 – 18h30 – Réunion de travail CLECT**
- **Mardi 6 février 2018 – 18h – Réunion de la CLECT**
19 h - Conseil Communautaire
- **Lundi 26 février 2018 – 18h00 – Bureau**
- **Mardi 27 mars 2018 – 18h30 – Bureau**
- **Jeudi 29 mars 2018 – 18h30 - Commission des Finances**
- **Jeudi 5 avril 2018 – 19h – Conseil Communautaire – Vote des budgets**

La séance est levée à 19h25.

La Présidente,
Catherine LOUIS

